DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023.18 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière: Finances locales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : Avances

> Séance du Conseil Municipal du Lundi 23 janvier 2023 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET: VERSEMENT **AVANCES** 2023 -SUBVENTIONS **ASSOCIATIVES**

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Jacqueline RATABOUIL, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Elisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Adrien ROUZAUD,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE

Formant la majorité des membres en exercice RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 17 JANVIER 2023

Procurations:

AFFICHAGE EN DATE

Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES Donne procuration à Jacqueline RATABOUIL,

DU: 17 JANVIER 2023

Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER, VERONIN-MASSET Donne Jean-François procuration à

BOUILLEUX,

Brigitte BATIGNE Donne procuration à Hélène GIRAL, Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD, Régine SURRE Donne procuration à Bernard GRIMAUD, Michel RATABOUIL Donne procuration à Sabine CHABERT,

Javier DE LA CASA Donne procuration à Bruno PERLES,

Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne GUILHEM, Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

PRESENTE EN DATE DU 3 1 JAN. 2023

PUBLICATION DE LA

Absents excusés:

Delphine SANTINI, Audrey GAIANI, Martine LACOMBE,

Secrétaire: Madame Chantal BARTHES

A la demande du Club Olympique Castelnaudary, du Rugby Olympique Chaurien et de l'Office du Commerce Chaurien, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une avance sur la subvention 2023 à ces structures :

- dans la limite de 25 000 € pour le COC.
- dans la limite de 25 000 € pour le ROC.
- dans la limite de 25 000 € pour l'OCC.

Cette avance sera prélevée sur l'article 6574 du budget Ville 2023 et sera déduite de la subvention votée prochainement.

Le versement sera opéré après production par les associations concernées :

- Des statuts en vigueur,
- Des procès-verbaux ou des assemblées générales de 2022,
- Des comptes 2022 certifiés par un expert-comptable indiquant l'état de la dette.

Vu la Commission des Finances en date du 19 janvier 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement d'une avance sur subvention 2023 de 25 000 € au COC, de 25 000€ au ROC et de 25 000 € à l'OCC.

Il est précisé que cette avance sera prélevée au budget Ville 2023 sur l'article 6574 et déduite de la subvention 2023 votée prochainement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme Hélène GIRAL et M. Philippe GUIRAUD (au travers de sa procuration) ne prennent pas part au vote.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 23 janvier 2023

Patrick MAUGARD

Le Maire,

cation le LAN, 2023

Par délégation, Le Directeur Général des Services

Certifiée exécutoire par réception

Nicolas NAYRAL

Ampliation faite le 3 1 JAN, 2023

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID: 011-211100763-20230123-DB202318-DE